

MORNING FORSIDES/GIDE

19 janvier 2017



19 janvier 2017

8h30 - 10h

Accueil à partir de 8h

52 rue de la Victoire

75 009 Paris

(5^{ème} étage – se présenter à l'accueil du RDC)

Intervenants

Richard Ghueldre - Avocat associé - Gide

Richard Ghueldre, associé responsable du Département Assurances du cabinet Gide Loyrette Nouel est spécialisé en droit interne et communautaire des assurances et de la réassurance ainsi qu'en droit de la responsabilité. Il intervient également en matière de contentieux notamment devant l'ACPR ainsi qu'en matière d'action de groupe. Enseignant à Paris Dauphine et à l'Institut des Assurances de Paris, il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles.

Valéry Jost - Associé - Forsides

Associé chez FORSIDES, Valéry Jost travaille depuis de nombreuses années sur les questions de distribution, d'information des assurés et de conformité de l'offre en assurance, qu'il a eu à connaître tant au titre de ses fonctions à la direction du Trésor que par les responsabilités occupées par la suite en entreprise.



La Directive Distribution d'assurances : d'un exercice contraint à un exercice profitable ?

Le 23 février 2018, les dispositions de la Directive Distribution d'assurances entreront en vigueur sur le marché français.

Si le texte, comme toute directive, laisse une certaine latitude au législateur pour sa transposition en droit national, c'est aussi l'un des premiers, dans le champ de l'assurance, à être publié sous le régime de la délégation des textes d'application à la Commission européenne et à l'EIOPA, dont les initiatives limiteront fortement les marges de manœuvre nationales.

Ce Morning sera précisément l'occasion d'examiner les orientations prises à ce stade par les autorités européennes.

Certaines notions sont familières aux acteurs et la France apparaît plutôt en avance sur des pans importants du dispositif comme le devoir de conseil. D'autres sont nouvelles : la surveillance des produits et la gouvernance, la gestion des conflits d'intérêt et la rémunération des acteurs.

Souvent inspirées de la réglementation voisine des marchés financiers, les nouvelles règles prennent un relief critique, notamment pour l'assurance vie dans une période de taux bas qui appelle à rebattre les cartes entre fonds en euros et unités de compte.

8h30 – 9h10 : la directive distribution d'assurance

- Le corpus des textes
- Vue d'ensemble de la directive
- Les principales nouveautés par rapport à la directive de 2002

9h10 – 9h50 : plusieurs points clés du nouveau dispositif

- La gestion des conflits d'intérêt
- La question des rémunérations
- Le devoir de conseil : les notions essentielles pour se repérer
- La surveillance et la gouvernance des produits
 - Le marché cible
 - L'évaluation du produit

9h50 : Conclusion et questions/réponses

- Pour réussir la mise en œuvre : les incontournables et les opportunités

Accès :

Forsides a déménagé

52 rue de la Victoire, 75009 PARIS

Métro : ND de Lorette (l. 12), Le Peletier (l. 7), Saint-Lazare

RER : Auber (RER A) Haussmann Saint-Lazare (RER E)

Renseignements :

Mallory BRUNET - Tél: 01 42 97 91 70

courriel : communication@forsides.fr

GIDE
GIDE LOYRETTE NOUËL

FORSIDES
EXPERTS – FLEXIBLES – PROCHES – ENGAGÉS

Suivez nous : Forsides.fr  